

Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2020

Le 5 décembre 2020, les membres de l'association « Monnaies locales sur la métropole lilloise » se sont réunis.

Présents : Belval Luc, Ducrocq Christophe, Gantois Nicolas, Godefroy Marc, Leurquin Laurent, Nivet Rémi, Penet-Avez Perrick, Quetelard Bernard, Vygen Henri, Bailloeuil Antoine, Letartre Sophie, Osselin Jacqueline, Boudet Delphine, Thoreau La Salle Yann, Cadart François-Xavier, Vaillant David.

L'AG désigne Perrick Penet-Avez en tant que président de séance et Marc Godefroy en tant que secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rappel sur les fondamentaux du projet et présentation des avancées récentes
2. Présentation des scénarios de déploiement pour MLML
3. Présentation des candidats au CA et au bureau de l'association
4. Définition des prochaines étapes pour 2021

Après un examen attentif de chacun de ces sujets par les participants, le président soumet aux votes les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération : À l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée désigne le nouveau conseil d'administration suivant :

- Citoyens : Renaud Gilles-Pilez, Marc Godefroy, Laurent Leurquin, Rémi Nivet, Nicolas Gantois, Gérald Hedoire
- Entreprises : Alliances (Jean-Pierre Nacry), APES (Luc Belval), No Parking (Perrick Penet-Avez), Cabinet EASI (Cyril Gevaert).
- Collectivités : Ville de Lille (Martin David-Brochen), Métropole européenne de Lille (François-Xavier Cadart).

Au sein de ce CA, le bureau suivant est approuvé à l'unanimité : Perrick Penet-Avez (président), Rémi Nivet (trésorier), Martin David-Brochen (secrétaire), Marc Godefroy.

2^{ème} délibération : A l'unanimité des personnes présentes, le tarif d'adhésion pour les entreprises est défini à 30€. Cette somme pourra être déduite de l'adhésion lorsque le dispositif sera fonctionnel.

A Lille, le 15 décembre 2020.



Perrick Penet-Avez, président de séance

Marc Godefroy, secrétaire de séance

